



l'Humain d'abord *Béthisy Saint Pierre*



Pour un réel changement *une équipe combative, pour vous et avec vous*

Nous remercions très sincèrement les 144 Béthisiens qui nous ont fait confiance et ont permis au Front de Gauche d'avoir sa première élue.

Bien sûr, nous aurions préféré avoir la majorité et placer Patricia comme Maire du village, mais, partir si tard, arriver à expliquer notre positionnement à gauche, élaborer avec vous notre programme et constituer une liste de vingt trois personnes capables, ensemble, de gérer la commune était véritablement très difficile. Nous y sommes parvenus. Merci de nous avoir soutenu dans ce travail.

Ces résultats vont nous obliger à œuvrer avec ténacité pour réaliser le programme que nous vous avons présenté.

Le Front de Gauche sera toujours présent aux côtés de votre élue pour l'aider à représenter la Gauche Béthisienne et être à l'écoute de vos préoccupations.

Certains d'entre-vous nous ont contactés pour nous dire « *j'aurais été d'accord pour être sur votre liste* » ou « *pour vous aider* », à ceux-là nous disons, il n'est pas trop tard, venez nous rejoindre, notre travail commence seulement.



l'Humain d'abord

Béthisy Saint Pierre

« On dit ce qu'on fait et on fait ce qu'on dit »

Allant au bout de ses engagements, Patricia présentera sa candidature à la place de Maire de la commune au premier Conseil municipal.

Parce que les problèmes d'environnement sont venus très fort dans cette campagne, votre élue proposera de créer et de vice-présider (le Président étant obligatoirement le Maire) une commission extra-municipale de « **Surveillance des sites pollués et de la santé publique** » comprenant les élus qui le désirent, les représentants des associations « Béthisy environnement et bien être », « Béthisy nature » et de l' « Association des riverains de la décharge de Néry-Saintines et de défense de l'environnement de la basse-automne » ainsi que des habitants et éventuellement des professionnels concernés par ce sujet. Cette commission, composée de 6 membres minimum et 9 membres maximum aura un rôle technique et consultatif, sera chargée d'examiner les dossiers et de présenter éventuellement un avis motivé à l'approbation du Conseil municipal, après avis des commissions municipales concernées.

Patricia, votre élue proposera sa candidature à la commission « Contrôle de la Décharge de Néry-Saintines CLIS » et à la commission « Cadre de vie, Développement durable, Urbanisme et P.L.U »

Afin que la Gauche qui représente maintenant 11,72 % à Béthisy Saint Pierre tienne sa place dans la vie politique française, Patricia proposera d'être désignée par le Conseil municipal comme déléguée de la commune de Béthisy Saint Pierre aux élections sénatoriales.

Projet de règles de la commission extra-municipale de « surveillance des sites pollués et de la santé publique »

Les objectifs

La Commission Extra-Municipale de surveillance des sites pollués et de la santé publique a pour objectif d'associer les citoyens à la vie de la commune. Elle leur offre aussi l'opportunité de s'informer sur les affaires de la cité et d'engager un dialogue avec les élus.

Le rôle

Cette commission extra-municipale peut être appelée à émettre des avis ou des propositions sur des questions ou des dossiers qui lui seront soumis par la municipalité dans les domaines concernant surveillance des sites pollués et la répercussion éventuelle de ces sites sur la santé publique. La commission pourra aussi proposer des sujets d'information et de discussion avec les élus. Le rôle de la commission extra municipale est consultatif. Dans le cas où la commission souhaite qu'un projet puisse être mis en œuvre, celui-ci devra après approbation par l'assemblée plénière, être validé par les commissions municipales concernées avant d'être soumis le cas échéant au conseil municipal.

La composition de la Commission Extra-Municipale

Elle est formée de 6 à 9 membres, habitant la commune et inscrits sur les listes électorales, d'élus, de représentants d'associations (désignés par les associations) et de citoyens se présentant à titre personnel agréés par le Conseil Municipal.